Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260302-20_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 2-2026
Délibération : 20-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt et un février, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 14 à partir de 20h00
Votants : 16 puis 15 à partir de 20h00
Pouvoirs : 1

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Evelyne, RACOUET Philippe, GUILLOUCHE Elodie, LANOE Rudy, RIO Letitia, NAFTEUX Yvonne, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.
Absent excusé : GABARD Sylvain, Samuel Le TREHUDIC, SERAZIN Léonie, BOULO DUGUÉ Céline (donne pouvoir à GUILLOUCHE Elodie).

Secrétaire de séance : GOURMIL Nathalie

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : BUDGET DOMAINE DES ROCHES : CLOTURE DU BUDGET

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « le Domaine des Roches » a été ouvert par délibération en date du 16 septembre 2011 (95-2011) afin de répondre à la création du Lotissement communal le Domaine des Roches.
Compte tenu que tous les lots ont été vendus et les travaux réalisés, ce budget n'a plus lieu d'être maintenu.
Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent d'un montant de 31 998,81 € au budget principal de la commune seront réalisés au cours de l'exercice 2026.
Le CFU 2025 doit être voté avant la clôture du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Accepte la clôture du budget annexe « le Domaine des Roches » et que toutes les opérations comptables soient reprises au budget principal de la commune ;
-Charge M. le Maire de notifier aux services fiscaux et au comptable public la cessation du budget « Le Domaine des Roches » qui était soumis à la TVA.

Vote à l'unanimité :
Pour : 15

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260302-20_2026-DE

Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 2 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.